

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE
(NOUVEAU RÉGIME)
SESSION DE MARS 2014

N. J. Chakroun

ÉPREUVE D'AUDIT FINANCIER
ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Durée : 3 heures – Coefficient : 1

Le sujet se présente sous la forme de trois parties indépendantes :

<i>Première partie</i>	<i>5 points</i>	<i>Page 2</i>
<i>Deuxième partie</i>	<i>5 points</i>	<i>Page 3</i>
<i>Troisième partie</i>	<i>10 points</i>	<i>Page 5</i>

- 1. Aucun document n'est autorisé.*
- 2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
- 3. Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1 à 7 (y compris la page de garde).*
- 4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.*

PREMIÈRE PARTIE (5 points)

La société HORIZON est une entreprise industrielle spécialisée dans la fabrication de charpente métallique. Elle dispose d'une usine à Jendouba, et son siège social est à Tunis. Les produits de la société ont connu ces dernières années, une augmentation continue des prix, quoiqu'on ait pu constater, depuis 2011, un relatif fléchissement du marché. Voulant pénétrer le secteur du PVC et de l'aluminium, la société HORIZON a sollicité, en juillet 2013, un fonds d'investissement pour une prise de participation dans son capital. Le fonds d'investissement a conditionné l'étude de sa demande à la présentation d'un rapport d'examen limité des états financiers arrêtés au 30 juin 2013, émanant d'un professionnel de son choix. Il est, en outre, précisé que les états financiers annuels de la société HORIZON sont audités par le cabinet V-AUDIT.

D'un commun accord établi entre la société HORIZON et le fonds d'investissement, le cabinet W-AUDIT, a été chargé de la mission d'examen limité en juillet 2013.

Le cabinet W-AUDIT a pu disposer d'un exemplaire dudit accord signé par la société HORIZON et le fonds d'investissement et l'a considéré comme un accord sur les termes de la mission.

Afin de planifier et de conduire la mission, le cabinet W-AUDIT a mis en place des procédures afin d'acquérir la connaissance de la société et de son environnement, y compris de son contrôle interne, touchant à l'établissement des états financiers arrêtés au 30 juin 2013.

Le cabinet W-AUDIT a mis en œuvre les procédures suivantes :

- Lecture des procès-verbaux des réunions des assemblées générales des actionnaires tenues au cours de 2011, 2012 et 2013 ;
- Demandes d'informations auprès de la direction financière ;
- Revue des comptes de tiers : Dans ce cadre, le cabinet W-AUDIT n'a pas reçu de réponses aux lettres de circularisation des 3 clients de la société HORIZON qui représentent 90% du solde du compte « Clients » au 30 juin 2013 ;
- Réalisation de procédures analytiques : Dans ce cadre, le cabinet W-AUDIT a identifié une corrélation inhabituelle entre les achats consommés et le chiffre d'affaires qui pourrait indiquer une anomalie significative dans l'information financière intermédiaire. Le cabinet W-AUDIT estime que cette corrélation inhabituelle peut être une cause suffisante pour émettre un rapport modifié (voir **Annexe 1**).

Travail à faire :

- 1) Indiquer, dans une note succincte, en quoi les travaux effectués par le cabinet W-AUDIT ainsi que la conclusion exprimée, autre qu'en matière de rapport, ne sont pas conformes aux normes applicables. (2,5 points)
- 2) Indiquer, dans une autre note succincte, en quoi le rapport émis par le cabinet W-AUDIT et figurant en **Annexe 1**, n'est pas conforme aux normes applicables. (2,5 points)

Le 15 août 2013

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société HORIZON au 30 juin 2013 ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre audit.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

Notre examen limité a mis en évidence l'existence d'une incohérence inexplicée entre le chiffre d'affaires et les achats consommés de la période. De ce fait, nous jugeons que l'information financière intermédiaire présentée ne donne pas une image fidèle de la situation financière de la société HORIZON au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

P/ W-AUDIT

Salem Ben Salem

Managing Partner

DEUXIÈME PARTIE (5 points)

La société « Le Poisson », société anonyme dont l'objet social est l'aquaculture (production et vente en gros de poissons d'élevage), a été constituée en janvier 2014. Afin de boucler son schéma de financement, elle envisage de procéder à une augmentation de capital réservée à deux nouveaux investisseurs, dont une SICAR, et de contracter deux emprunts remboursables sur sept ans, auprès de deux banques de la place.

Parmi les documents faisant partie du dossier à présenter aux deux banques et à la SICAR figurent des états de résultats prévisionnels et des états de flux de trésorerie prévisionnels sur la période couvrant les années 2015 (prévue pour être l'année de démarrage de l'activité) à 2021. Il est demandé que lesdits états prévisionnels soient établis selon les modèles de référence prévus par la norme générale du système comptable des entreprises et qu'ils soient assortis d'un rapport comprenant l'avis d'un membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Le cabinet « A&C International », déjà désigné commissaire aux comptes de la société « Le Poisson » pour le mandat couvrant les années 2014, 2015 et 2016, a été sollicité pour établir le rapport sur lesdits états prévisionnels.

Considérant que c'est une opportunité sur le plan commercial pouvant fidéliser la société « Le Poisson » dans un objectif de renouvellement de la mission de commissariat aux comptes une fois que le mandant en cours viendra à expiration, le cabinet « A&C International » a accepté la proposition moyennant des honoraires symboliques au titre de cette mission. Par ailleurs, un des membres de l'équipe du cabinet « A&C International » vient de démissionner pour intégrer la société « Le Poisson » en tant que chef comptable. Il lui est demandé, entre autres, d'établir lesdits états prévisionnels.

Les états de résultats prévisionnels ont été établis selon les hypothèses suivantes :

- Pour l'année 2015, le chiffre d'affaires hors taxes a été estimé sur la base d'une part de marché de 20%, tel qu'il ressort d'une étude menée par le directeur général. Ce dernier, ayant une grande expérience dans le domaine, affirme être en mesure d'atteindre cette part de marché pour l'année de démarrage, et ce en raison de son excellente maîtrise des spécificités de l'activité ainsi que de sa bonne introduction sur le marché. Quant aux différentes charges fixes et variables, elles ont été estimées par référence à la structure de coûts d'une société concurrente dans le même secteur (implantée depuis plus de 10 ans), telle qu'elle découle de ses derniers états financiers annuels publiés.
- Pour les années 2016 et suivantes, il a été retenu un taux de croissance du chiffre d'affaires de 10% (pour chaque année par rapport à l'année précédente) ; il en est de même pour les coûts variables. Quant aux coûts fixes, ils ont été maintenus à l'identique.

Les états de flux de trésorerie prévisionnels ont été établis selon les hypothèses suivantes : Pour les flux liés aux activités de financement, l'augmentation du capital envisagée est supposée être réalisée moyennant une prime d'émission, d'un montant équivalent à la moitié de la valeur nominale de l'action, et les bénéfices qui seront réalisés sont supposés être totalement affectés en réserves pendant les sept premières années d'activité.

Travail à faire :

- 1) Discuter des questions d'ordre éthique évoquées dans le cas. (1,5 points)
- 2) Discuter des hypothèses qui ont été retenues par la direction pour l'établissement des états prévisionnels en question. (2 points)
- 3) Présenter les différentes considérations que le cabinet « A&C International » doit prendre en compte pour la formation de son opinion sur les états prévisionnels en question. (1,5 points)

TROISIÈME PARTIE (10 points)

Vous venez d'obtenir votre CES de Révision Comptable et vous commencez votre stage réglementaire dans le Cabinet « AUDITA TN » inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Vous avez été affecté à la mission d'audit légal de la société « STE », spécialisée dans les produits agroalimentaires, pour le mandat 2012-2014 et vous intervenez pour le deuxième exercice 2013.

Le chef de mission vous charge du processus « Approvisionnement en matières premières » qui a été confié au cours de l'année précédente à un collaborateur qui a quitté le Cabinet.

- 1) *Quelles sont les diligences qu'il vous faut accomplir pour prendre en charge l'audit du processus « Approvisionnement en matières premières » ? (1,5 points)*

Vous avez collecté les informations spécifiques suivantes sur le processus « Approvisionnement en matières premières ».

- a) Les matières premières sont périssables après un délai de stockage si elles ne sont pas convenablement conservées dans des frigos professionnels dans une température variant entre 6 et 8 degrés, conformément aux normes techniques applicables ;

- b) Le magasinier chargé de la réception des matières premières dispose d'un niveau de l'enseignement primaire ;
- c) Les magasins de stockage sont accessibles à tout moment au personnel de la production pour vérification de l'état des matières premières ;
- d) Il n'existe pas un manuel de procédures traitant du processus « Approvisionnement en matières premières » ;
- e) Il existe un rapprochement systématique des bons de commande avec les bons de livraison des fournisseurs par le magasinier pour s'assurer de la conformité des matières premières réceptionnées, ainsi que de ces documents avec les factures correspondantes par le Service Approvisionnement ;
- f) En cas de panne électrique, et pour ne pas arrêter sa production, la société « STE » dispose d'un groupe générateur d'électricité permettant au moins d'assurer la marche de la moitié des frigos et de la chaîne de production pendant six heures, et ce jusqu'à rétablissement du courant électrique ;
- g) Les principaux fournisseurs de la société « STE » se trouvent à l'étranger ;
- h) Les dernières commandes de matières premières de l'année sont lancées au début du mois de novembre pour être réceptionnées au maximum le 15 décembre de la même année ;
- i) Les matières premières d'autres entités du groupe auquel appartient la société « STE » sont également stockées chez elle.

2) Estimez le risque inhérent et le risque de non contrôle rattachés aux flux des opérations du processus « Approvisionnement en matières premières » et conclure sur l'estimation du risque d'anomalies significatives. (1,25 points)

Dans la cadre de votre plan d'audit du compte « Stocks de matières premières » alimenté par le processus « Approvisionnement en matières premières », vous avez décidé, entre autres, de tester si « toutes les factures sont rapprochées aux bons de livraison correspondants ». En effet, vous considérez ce contrôle comme étant déterminant pour la suite de vos travaux. La population des factures sur lesquelles vous comptez effectuer ce test compte 6.000 factures pré-numérotées de 6.001 à 12.000.

Selon votre jugement, vous avez estimé que ce contrôle est bien conçu et vous considérez le contrôle comme étant bon après test, lorsque le taux des factures non rapprochées aux bons de livraison correspondants ne dépasse pas 1%.

3) Déterminer la taille de l'échantillon sur lequel vous allez travailler ainsi que l'intervalle d'échantillonnage. (1,5 points)

4) Quelle est la méthode de tirage de l'échantillon à adopter ? (0,5 point)

Le contrôle de l'échantillon vous a permis de trouver "zéro" factures non rapprochées aux bons de livraison correspondants.

5) Quelles sont vos conclusions sur ce contrôle (la table des facteurs d'ajustement figure en Annexe 2). (0,5 point)

Comme suite à vos travaux, vous avez fixé l'erreur tolérable sur le compte « Stocks de matières premières » à un montant égal à 10.000 DT. Le compte « Stocks de matières premières » accuse un solde débiteur de 1.000.000 DT.

Les procédures internes au Cabinet stipulent que lorsque le contrôle interne est jugé bon sur un compte, le seuil de travail est égal à 75% de l'erreur tolérable et, dans les autres cas, le seuil de travail est égal à 60% de l'erreur tolérable.

Pour déterminer l'étendue des travaux sur le solde du compte « Stocks de matières premières », vous avez considéré les résultats des tests sur les contrôles concernant le rapprochement des factures aux bons de livraison correspondants.

6) Déterminer la taille de l'échantillon sur lequel vous allez travailler ainsi que l'intervalle d'échantillonnage. (1,5 points)

7) Quelle est la méthode de tirage de l'échantillon à adopter ? (0,5 point)

Les tests de détails sur les opérations que vous avez effectués (hors éléments clés par montant et par nature), vous ont permis de relever les erreurs suivantes pour les éléments sélectionnés dans l'échantillon :

<i>Valeur de l'élément sélectionné</i>	<i>Montant de l'erreur trouvée et sa nature</i>
2.226	342
6.523	(4.255) *
521	3.000
5.632	(45.688) *

* erreur de sous-estimation

8) Procéder aux calculs d'extrapolation nécessaires pour étendre les erreurs trouvées à l'ensemble de la population (la table des facteurs d'ajustement figure en Annexe 3). (1,75 points)

9) Conclure quant à l'opinion à formuler sur le compte « Stocks de matières premières » dans les deux cas suivants :

a) La direction n'a accepté la correction d'aucune erreur relevée ; (0,5 point)

b) La direction n'a accepté que la correction des erreurs de sous-évaluation pour les montants de 4.255 DT et 45.688 DT. (0,5 point)

Annexe 2 : Table 1

Sondages numériques

Table des facteurs de fiabilité (FF) et d'ajustement de précision (f)

Importance des contrôles	Contrôle fondamental	Contrôle majeur	Contrôle important			
FF	3	2	1.5			
Niveau de confiance	95%	85%	75%			
Rang de l'erreur	Facteur d'ajustement de précision (f)					
	Pour chaque erreur	En cumule	Pour chaque erreur	En cumule	Pour chaque erreur	En cumule
1	1.75	1.75	1.48	1.48	1.31	1.31
2	1.56	3.31	1.35	2.83	1.23	2.54
3	1.46	4.77	1.29	4.12	1.18	3.72
4	1.40	6.17	1.25	5.37	1.17	4.89
5	1.36	7.53	1.23	6.60	1.15	6.04
6	1.33	8.86	1.21	7.81	1.13	7.17
7	1.31	10.17	1.19	9.00	1.13	8.30
8	1.29	11.46	1.18	10.18	1.12	9.42
9	1.28	12.74	1.17	11.35	1.11	10.53
10	1.26	14	1.17	12.52	1.11	11.64
11	1.25	15.25	1.15	13.67	1.10	12.74
12	1.24	16.49	1.15	14.82	1.09	13.83
13	1.23	17.72	1.14	15.96	1.09	14.92
14	1.22	18.94	1.14	17.10	1.09	16.01

Annexe 3 : Table 2

Sondages par l'unité monétaire

Table des facteurs de fiabilité (FF) et d'ajustement de précision (f)

Confiance dans le contrôle interne	Gran de	Moyenne	Très faible
FF	1.5	2	3
Niveau de confiance	95%	85%	75%
Rang de l'erreur	Facteur d'ajustement de précision (f)		
1	1.75	1.48	1.31
2	1.56	1.35	1.23
3	1.46	1.29	1.18
4	1.40	1.25	1.17
5	1.36	1.23	1.15
6	1.33	1.21	1.13
7	1.31	1.19	1.13
8	1.29	1.18	1.12
9	1.28	1.17	1.11
10	1.26	1.17	1.11
11	1.25	1.15	1.10
12	1.24	1.15	1.09
13	1.23	1.14	1.09
14	1.22	1.14	1.09